



COMPTE-RENDU

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 juillet 2020 à 12 H 15

Présents : Mesdames Éliette BESSE - Jeanine CARPENTIER - Joëlle CHARISSOU -
Laëtitia GUINDRE - Irène SERVIÈRES - Messieurs Pascal FOUCHÉ - Pierre CHASSAING
Denis LAJOINIE - José MOREIRA.

Monsieur Michel ESCURE a donné procuration à Monsieur Pascal FOUCHÉ
Monsieur Patrice MARTINIE a donné procuration à Monsieur José MOREIRA
Monsieur Marceau BOURDARIAS a donné procuration à Madame Irène SERVIÈRES
Monsieur Nicolas PAILLER a donné procuration à Madame Jeanine CARPENTIER
Madame Marion PATIENT a donné procuration à Madame Éliette BESSE
Madame Marie-Pierre PERRIER a donné procuration à Madame Laëtitia GUINDRE.

La séance est ouverte à 12 H 20.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Éliette BESSE est désignée secrétaire de séance conformément à l'article
L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS AU SEIN DU COLLÈGE ÉLECTORAL QUI SERA CHARGÉ DE PROCÉDER À L'ÉLECTION DES SÉNATEURS SELON LE DÉCRET N° 2020-812 DU 29 JUIN 2020.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pascal FOUCHÉ, maire, qui rappelle,
les dispositions de l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2020.

Le mode de scrutin applicable dans les communes de 1 000 habitants à 8999 habitants est le
suivant :

- élection simultanée des délégués titulaires et de leurs suppléants,
- scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Le maire communique le nom des candidats dans l'ordre de la liste unique « Pascal FOUCHÉ » :

Pascal FOUCHÉ
Irène SERVIÈRES
Nicolas PAILLER
Jeanine CARPENTIER
Patrice MARTINIE
Laëtitia GUINDRE.

Le scrutin est ouvert à 12 H 25.

Composition du bureau électoral :

Président : Pascal FOUCHÉ

2 membres les plus âgées du conseil municipal :
Joëlle CHARISSOU
Jeanine CARPENTIER

2 membres les plus jeunes du conseil municipal :
Laëtitia GUINDRE
Irène SERVIÈRES.

Les conseillers sont appelés en vue d'accomplir leur vote.

Le bureau électoral procède au dépouillement.

Le maire proclame les résultats :

La liste « Pascal FOUCHÉ » est déclarée élue par 15 voix.

La séance est levée à 12 H 40.

Le maire,



Pascal FOUCHÉ

La secrétaire de séance,

Éliette BESSE